

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
37e séance  
tenue le  
jeudi 11 novembre 1999  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37e SÉANCE

Président : M. Olhaye (Djibouti)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/54/SR.37  
22 novembre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

00-22983 (F)

/ . . .

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (A/54/15, Parts I-V, A/54/94-S/1999/518, A/54/304, A/54/392, A/54/486, A/54/529)

1. M. RICUPERO [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] souhaiterait faire part de quelques observations personnelles concernant les principaux sujets de préoccupation, en particulier les faits survenus récemment et les défis qui se présenteront au cours des prochains mois en ce qui concerne la dixième session à venir de la CNUCED, les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'actualité récente du Fonds monétaire international (FMI).

2. La dixième session de la CNUCED se tiendra dans une région et un pays qui représentent un exemple de réussite en matière de développement mais ont été au centre du séisme financier qui s'est propagé jusqu'en Amérique latine et en Fédération de Russie. Bien que cette région ait surmonté la crise et entamé un redressement solide, la session devrait offrir une occasion aux pays de la région et du reste du monde de se pencher sur la recherche de solutions face aux crises que connaît le développement.

3. Elle permettra de mener une réflexion de haut niveau sur l'expérience de développement au cours des dernières décennies et de définir les orientations futures. Elle sera le cadre d'événements et d'activités novateurs, notamment d'une table ronde réunissant des chefs d'État et de gouvernement; d'une autre table ronde rassemblant les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies chargées du développement; ainsi que d'une table ronde réunissant des économistes de renommée mondiale, qui portera sur les réflexions les plus récentes en matière de théorie du développement. Des discussions auront lieu à l'échelle régionale, en préparation desquelles les directeurs de toutes les commissions économiques régionales des Nations Unies ont été invités à faire part de leurs vues concernant la façon dont le développement a touché leurs régions respectives, et les responsables des principales institutions économiques et financières ont été encouragés à engager un dialogue avec les ministres.

4. La session devrait apporter une contribution importante à l'Assemblée du millénaire des Nations Unies. En effet, les principaux intervenants ont été priés de préparer un document qui sera soumis à l'Assemblée du millénaire. On ne tentera pas de parvenir à un consensus au cours de la session; celle-ci est plutôt perçue comme une occasion de lancer le débat, et on espère que les différentes conceptions permettront de faire la lumière sur la question du développement. Le débat constituera la base sur laquelle se fondera le développement à l'avenir. La session pourrait donner le ton à ce débat et définir les orientations futures concernant les questions de commerce et de développement.

5. S'agissant des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, M. Ricupero indique que l'OMC et la CNUCED travaillent en étroite collaboration et ont récemment organisé, avec l'assistance du Centre du commerce

international, une "semaine de Genève" à l'intention des pays qui n'étaient pas représentés à Genève. La Conférence ministérielle préparera le terrain pour la tenue de négociations commerciales et établira, dans le cadre d'une Déclaration de Seattle à caractère exécutoire, des règles claires concernant les objectifs à atteindre. La CNUCED espère que les préoccupations des pays en développement seront pleinement prises en compte dans cette déclaration. La Conférence ministérielle devrait faire explicitement de la prochaine série de négociations commerciales une "série en faveur du développement".

6. Les institutions issues des accords de Bretton Woods ont connu des changements profonds et elles placent désormais la réduction de la pauvreté au cœur de leurs préoccupations. Le Directeur général du FMI a, en effet, décrit la pauvreté comme la principale menace pesant sur l'ensemble du système, propos qui reflètent une évolution sans précédent en ce qui concerne la stratégie du Fonds, et qui auront des conséquences à long terme. Il sera nécessaire de se prononcer sur la manière d'évaluer les programmes de lutte contre la pauvreté. La CNUCED tire une certaine satisfaction du fait que nombre des positions qu'elle défend depuis plusieurs années dans le plus grand isolement trouvent aujourd'hui un écho auprès de ses organisations sœurs.

7. La CNUCED se déclare satisfaite des débouchés créés par la mondialisation mais elle estime que ceux-ci doivent être gérés avec précaution, notamment grâce à des mesures macroéconomiques et à une programmation rationnelles. La qualité et la viabilité de l'intégration priment sur son ampleur et sa rapidité.

8. M. PETIT (Président du Conseil du commerce et du développement) fait observer que le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième réunion directive [A/54/15 (Part I)] fournit des informations concernant le fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux de la CNUCED. La vingtième réunion directive du Conseil [A/54/15 (Part II)] a donné lieu à l'adoption d'un projet d'ordre du jour provisoire de la dixième session de la CNUCED, et la vingt et unième réunion directive [A/54/15 (Part III)] a axé ses travaux sur la contribution de la CNUCED au Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À sa vingt-deuxième réunion exécutive [A/54/15 (Part IV)], le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur le financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED grâce à des fonds non utilisés alloués par l'Assemblée générale. L'augmentation de la participation d'experts de pays en développement a enrichi le dialogue au sein de la CNUCED et il espère qu'un accroissement des ressources allouées à cette fin sera approuvé.

9. En présentant le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-sixième session [A/54/15 (Part V)], il indique que le Conseil s'est penché sur le thème de l'interdépendance et des questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement, en mettant l'accent sur le commerce, la croissance et le financement extérieur dans les pays en développement. C'est également le thème retenu par le Rapport sur le commerce et le développement, 1999. Le débat a essentiellement porté sur les avantages et les risques que présente la mondialisation, et plus particulièrement sur les répercussions de celle-ci sur les relations commerciales multilatérales et le système financier mondial. Les représentants des pays en développement ont insisté sur l'inégalité de la répartition des fruits de la mondialisation, le

risque de marginalisation pour certains pays et les problèmes liés à la gestion et à la réglementation de la mondialisation. Les bienfaits de la libéralisation du commerce et d'un système commercial multilatéral réglementé ont été largement reconnus. À cet égard, la CNUCED pourrait jouer un rôle important dans l'analyse des difficultés qui se posent en matière de développement.

10. Le Conseil a également passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il a déploré que le Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés ne soit toujours pas disponible et, en prévision de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, il a demandé au secrétariat de la CNUCED d'appuyer davantage les pays les moins avancés aussi bien grâce à un travail d'analyse permettant à ces pays de formuler un programme concret pour les négociations commerciales, que par le biais d'une assistance technique destinée à renforcer leur capacité de défendre leurs intérêts lors des négociations à venir.

11. Le Conseil a également examiné l'état des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il estime que les conférences à venir de l'OMC et de la CNUCED, ainsi que les réunions de bilan des grandes conférences mondiales, l'Assemblée du millénaire et les réunions intergouvernementales internationales de haut niveau consacrées au financement du développement devraient contribuer à la préparation de la troisième Conférence.

12. Le Conseil a adopté des conclusions concertées relatives à l'infrastructure des transports, au commerce et à la compétitivité de l'Afrique, dans lesquelles il a souligné que l'insuffisance des investissements dans les infrastructures humaines et matérielles constituait un obstacle majeur à une croissance soutenue et à un développement durable, en particulier dans le secteur des transports. Il a également passé en revue les activités de coopération technique de la CNUCED et a été saisi d'un rapport sur l'assistance au peuple palestinien qui, il l'espère, se poursuivra.

13. Le Conseil a examiné des mesures spéciales pour faire face aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/54/529). Ses travaux ont été facilités par le rapport du Secrétaire général de la CNUCED et le rapport de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et des représentants des pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. Tout en reconnaissant que le coût excessif des transports représentait un problème, le Conseil a souligné que les pays en développement sans littoral étaient parvenus à surmonter les obstacles non physiques au commerce grâce à des accords passés avec les pays de transit voisins. Toutefois, l'appui financier de la communauté internationale restait nécessaire pour améliorer les infrastructures de ces pays.

14. M. Petit attire l'attention sur les résultats des consultations consacrées à l'examen du fonctionnement du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (A/54/15 (Part V), section I D 4), et il ajoute que le Conseil demande à l'Assemblée générale d'entériner l'accord énoncé au paragraphe 7 c).

15. Enfin, le Conseil a constitué un comité plénier à composition non limitée chargé d'établir le texte de fond devant être soumis à la Conférence. Le Comité a achevé la première lecture des projets de textes présentés au Groupe des 77 et de la Chine et commencera l'examen des nombreux amendements et modifications proposés; il attendra, cependant, la conclusion de la Conférence ministérielle de l'OMC avant de traiter des questions liées au commerce.

16. M. PARIBATRA (Thaïlande) indique que la dixième session de la CNUCED examinera les différents aspects du développement et de la mondialisation et élaborera une nouvelle stratégie de coopération pour le développement international. Celle-ci devrait faire appel à la participation tant des gouvernements et des organisations intergouvernementales que des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de la société civile. Elle devrait favoriser la croissance, la stabilité et l'équité, afin de faciliter la pleine intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Il faut espérer que tous les pays et organisations y participeront au niveau le plus élevé possible.

17. La dixième session de la CNUCED sera précédée d'une table ronde sur les stratégies de développement pour le XXI<sup>e</sup> siècle, réunissant des économistes de renom, ainsi que d'une table ronde de haut niveau sur les questions liées au développement et à la mondialisation, rassemblant les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies. Chaque journée débutera par un discours liminaire prononcé par un orateur éminent. Une réunion spéciale de haut niveau à laquelle participeront des chefs d'État et de gouvernement des pays en développement et des pays développés se tiendra avant la fin de la Conférence. Elle aura pour but d'examiner les nouvelles stratégies de développement pour le système économique international. De nombreuses rencontres réunissant des responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales et du secteur privé seront organisées parallèlement à la dixième session. Des expositions consacrées aux thèmes de l'élimination de la pauvreté, des technologies de l'information et de la gestion des ressources naturelles seront également organisées afin de sensibiliser le public à ces questions et de permettre aux pays du Sud d'échanger leurs expériences dans ces domaines.

18. M. WYATT (Communauté européenne) souligne que la résistance qu'ils ont opposée aux mesures protectionnistes dans un système commercial multilatéral ouvert et réglementé a permis à plusieurs pays de se relever de la récente crise financière. À cet égard, il s'interroge sur un renforcement de la coopération non seulement entre la CNUCED et l'OMC, mais aussi avec les institutions de Bretton Woods, afin que la libéralisation du commerce tienne davantage compte des besoins en matière de développement.

19. M. RICUPERO (Secrétaire général de la CNUCED) indique que la coopération entre la CNUCED et l'OMC est très étroite et porte, notamment, sur la réalisation d'études en commun, ainsi que des consultations régulières entre les chefs de secrétariat des deux organismes. À la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, la CNUCED a été tout particulièrement priée d'apporter une contribution dans les domaines des investissements et de la concurrence, et elle a réalisé des études visant à informer les participants aux délibérations

de l'OMC sur ces questions. En outre, les réunions de l'OMC et de la CNUCED sont coordonnées de manière à permettre aux représentants des deux organismes d'y assister.

20. Il y a trois ans, la CNUCED a lancé un programme qui est devenu son axe central : le programme relatif aux initiatives de négociation, qui a pour but d'aider les pays en développement à aborder les négociations multilatérales de façon pragmatique et dynamique. De fait, pour la toute première fois, plus de la moitié des propositions soumises dans le cadre du processus préparatoire du sommet de l'OMC à Seattle émanaient des pays en développement. Au cours du processus de négociation, la CNUCED communiquera des statistiques, des analyses et autres aux pays en développement, par le biais de sa banque de données et d'un programme mené de concert avec la Banque mondiale. Le programme de la CNUCED relatif aux initiatives de négociation est financé par les fonds non dépensés que l'Assemblée générale a alloués à la CNUCED. En 1998, des ateliers régionaux ont été organisés en République de Corée, en Afrique du Sud et en République dominicaine, avec l'appui gouvernemental, afin d'examiner le programme de la CNUCED. Ces ateliers portaient essentiellement sur des questions d'ordre pratique, telles que l'élaboration d'un projet de déclaration de Seattle tenant compte des préoccupations des pays en développement, notamment des mesures antidumping, des crêtes tarifaires, des questions agricoles et des obstacles techniques au commerce.

21. M. Ricupero insiste sur le fait que la CNUCED est une institution fondée sur les connaissances. À cet égard, il fait référence à la publication, par la Conférence, du World Investment Report et d'une série de monographies sur certains aspects des négociations, qui seront ensuite réunies sous la forme d'une encyclopédie. Les programmes de formation à long terme proposés par la CNUCED comportent des cours de diplomatie commerciale et un nouveau cours sur les négociations relatives aux investissements; la CNUCED organise également des sessions de formation à destination des pays en développement sur la gestion de la dette extérieure. Toutes ces activités sont menées en coopération avec l'OMC, la Banque mondiale, le Centre du commerce international et le FMI.

22. M. CABACTULAN (Philippines) fait observer que, bien que sa délégation se réjouisse du fait que certains pays en développement touchés par la crise asiatique de 1997 soient en bonne voie de redressement, et ce, peut-être grâce à l'ouverture de leurs marchés et au rejet du protectionnisme, de nombreux pays en développement pour lesquels l'agriculture représente la principale source de croissance économique font face à la concurrence inévitabile des produits agricoles subventionnés provenant des pays industrialisés. À cet égard, il s'interroge sur les mesures que la CNUCED peut adopter pour faire en sorte que des initiatives concrètes soient prises dès la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et la dixième session de la CNUCED en vue de répondre aux préoccupations fondamentales des pays en développement.

23. M. OLANIYAN [Observateur de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)] se félicite de la décision prise par le FMI de placer l'élimination de la pauvreté au cœur de son action. Il s'interroge sur les conséquences à long terme qu'aura cette politique de lutte contre la pauvreté sur les mesures prises par le Fonds, et se demande comment les pays en développement pourraient véritablement participer aux négociations menées à Seattle sur la question essentielle qu'est le développement.

24. M. TALBOT (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, aimerait connaître l'opinion du Secrétaire général de la CNUCED concernant le rôle que pourrait jouer la Conférence dans le financement du développement, ainsi que les contributions qu'elle peut apporter au débat mondial sur le développement.

25. Mme FAHMY (Égypte), soulignant que l'Égypte attend beaucoup de la dixième session de la CNUCED, souhaiterait entendre l'avis du Secrétaire général de la CNUCED concernant l'examen final du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle demande si des négociations sont déjà engagées au sein du Conseil du commerce et du développement pour l'année à venir. À sa prochaine réunion, la CNUCED devrait examiner les questions de développement au sens le plus large, allant des accords existants sur le commerce et sur le textile aux mesures préférentielles dont bénéficient les exportations des pays en développement. Elle devrait mettre l'accent sur les liens entre le développement et le commerce, ainsi que sur leurs rapports directs avec les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir la condition des femmes. Elle se demande si le mandat de la CNUCED diffère de celui de l'OMC, et s'interroge sur le rôle de la CNUCED dans l'élaboration des politiques à long terme devant être menées au siècle prochain.

26. M. MOZHUKOV (Biélorus) indique que, bien que tous les pays ne soient pas membres de l'OMC, les décisions adoptées par cette organisation ont cependant des retombées sur chacun d'entre eux. Par conséquent, il se demande si un mécanisme de consultation est à l'étude afin de permettre aux États n'adhérant pas à l'OMC d'exprimer leurs vues sur les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC avant l'ouverture de la dixième session de la CNUCED.

27. Mme VARGAS (Costa Rica), rappelant qu'il est important d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines si l'on veut accéder au développement durable, fait observer que, lorsque l'on a affaire à des individus vivant dans une pauvreté extrême, ceux-ci n'ont souvent pas suffisamment confiance en eux pour accepter de relever de nouveaux défis. Toutes les analyses portant sur les mesures de lutte contre la pauvreté devraient tenir compte du facteur humain. Ce pourrait être là le premier pas sur la voie d'un développement auquel chacun aspire si ardemment.

28. M. RICUPERO (Secrétaire général de la CNUCED) indique que plusieurs propositions ont été faites concernant les résultats immédiats qui pourraient être obtenus à Seattle. L'une d'entre elles porte sur le libre accès aux marchés pour les 48 pays les moins avancés, ce qui éliminerait les obstacles tarifaires imposés à leurs exportations. Il a également été suggéré que l'assistance technique en matière de commerce fasse l'objet d'un engagement contraignant ou que la libéralisation soit accélérée dans le domaine du textile. S'agissant de la place essentielle accordée à la question de l'élimination de la pauvreté dans les politiques de prêt des institutions de Bretton Woods, il dit qu'il serait intéressant de se pencher sur les différentes façons dont les pays peuvent évaluer les mesures visant à lutter contre ce fléau. Toutefois, les critères utilisés à cette fin doivent être sélectionnés avec précaution.

29. Les pays en développement devraient adopter une approche dynamique au sommet de Seattle et former des coalitions dans la mesure où l'union fait la

force. Et la force, à Seattle, reposera sur le pouvoir des marchés. La constitution d'alliances permettrait d'élargir les marchés. La CNUCED a un rôle important à jouer dans le débat sur le financement du développement puisqu'elle représente le centre de coordination des Nations Unies pour le traitement intégré des questions relatives aux finances, au commerce et aux investissements. À cet égard, il est inquiétant de constater que, jusqu'à présent, les négociations portant sur la nouvelle architecture financière ont tenu compte des préoccupations des 29 marchés émergents, qui jouissent déjà d'un certain accès au marché mondial, mais pas de celles des 140 pays qui n'entrent pas dans la catégorie des marchés émergents. Un des principaux objectifs de la CNUCED à cet égard est de faire en sorte que les intérêts de ces 140 pays soient pris en compte.

30. La CNUCED a apporté une contribution considérable au Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elle a récemment publié un rapport de 20 pages répertoriant les activités qu'elle a entreprises à ce titre. Ainsi, dans le domaine du commerce, elle a travaillé en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine, et elle a collaboré à l'organisation d'ateliers visant à préparer les pays aux négociations tant sur le plan régional que national. Elle a également appelé l'attention sur les possibilités d'investissement intéressantes en Afrique. En effet, malgré la mauvaise réputation de l'Afrique à cet égard, de nombreux investissements réalisés sur le continent ont connu un retour plus élevé que dans d'autres régions du monde. Parmi les zones où l'on peut s'attendre à des résultats immédiats figurent les pays importateurs nets de produits alimentaires. Cette question pourrait être examinée à Seattle dans le but de rendre exécutoire la promesse faite à ces pays.

31. La CNUCED a récemment tenu une réunion de grande importance sur le thème du commerce comme instrument de promotion de la femme. Le rapport consacré à ce sujet contient des propositions concrètes en vue d'accroître la participation des femmes d'affaires au développement des échanges commerciaux, en particulier dans les pays pauvres. S'agissant de la question de l'universalisation du système, il suggère qu'un des résultats immédiats de la troisième Conférence ministérielle soit la mise en place d'une procédure rapide pour l'admission des pays les moins avancés au sein de l'OMC. Vingt des 48 pays les moins avancés ne sont toujours pas membres de cette organisation. Les autres pays qui ont entamé une procédure d'admission devraient être autorisés à participer aux négociations et à devenir membres de l'OMC par le biais de leur participation aux négociations multilatérales.

32. M. RICUPERO convient avec le représentant du Costa Rica que la lutte contre la pauvreté doit absolument prendre en compte la confiance que les populations ont en elles-mêmes. Le microcrédit constitue un outil utile à cet égard car il permet aux particuliers de créer leur propre entreprise. À cet égard, la CNUCED a œuvré, avec l'aide du Luxembourg, à la création d'un marché des capitaux privés, faisant appel à la participation des grandes banques internationales. La plupart des banques proposant des microcrédits étant dépendantes des apports financiers, la CNUCED s'est employée à créer les conditions nécessaires pour faire du microcrédit un investissement rentable. Le seul problème restant à régler est celui des coûts administratifs associés à une telle entreprise.



33. M. PETIT (Président du Conseil du commerce et du développement) indique qu'il existe un mécanisme permettant aux États non membres de l'OMC d'exposer leurs vues sur les résultats du sommet de Seattle. Le processus préparatoire de la réunion de Bangkok s'inspirera largement de ce qui a eu lieu, ou n'a pas eu lieu, à Seattle.

34. Concernant l'observation faite par le représentant des Philippines, il souligne que les négociations actuelles sur le projet de déclaration ministérielle de Seattle ne devraient pas être simplifiées à outrance. Les subventions agricoles dans les pays industrialisés ont souvent pour but de limiter la production de ces pays afin de laisser des débouchés à celle des pays en développement, tout en garantissant des revenus suffisants aux agriculteurs. Les négociations vont au-delà de ce seul aspect et sont bien plus complexes.

35. Le microcrédit est un excellent instrument au service du développement car il contribue à améliorer les conditions de vie des populations. Il faut encourager la CNUCED à poursuivre et à mieux cibler ses efforts dans ce domaine. Il espère que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la conférence de Bangkok.

La séance est levée à 12 h 30.